Morangis
COMMUNE DU GRAND PARIS

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES EQUIPEMENTS EN CUISINES ET DE LA BLANCHISSERIE SUR LE PATRIMOINE BATI DE LA VILLE DE MORANGIS

Date et heure limites de réception des offres :
Mercredi 09 décembre 2026 à 12:00

VISITE OBLIGATOIRE

Mairie de Morangis
12 avenue de la république
91420 MORANGIS

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES EQUIPEMENTS EN CUISINES ET DE LA BLANCHISSERIE SUR LE PATRIMOINE BATI DE LA VILLE DE MORANGIS
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	5
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Préambule 4
2 - Objet et étendue de la consultation 4
2.1 - Objet 4
2.2 - Mode de passation 4
2.3 - Type et forme de contrat 4
2.4 - Décomposition de la consultation 5
2.5 - Nomenclature 5
3 - Conditions de la consultation 6
3.1 - Délai de validité des offres 6
3.2 - Forme juridique du groupement 6
3.3 - Variantes 6
3.4 – Clause d'insertion par l'activité économique 6
3.5 - Développement durable 6
4 - Conditions relatives au contrat 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
5 - Contenu du dossier de consultation 7
6 - Présentation des candidatures et des offres 7
6.1 - Documents à produire 7
6.2 - Visites sur site 9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
7.2 - Transmission sous support papier 11
8 - Examen des candidatures et des offres 11
8.1 - Sélection des candidatures 11
8.2 - Attribution des accords-cadres 11
8.3 - Suite à donner à la consultation 12
9 - Renseignements complémentaires 13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 13
9.2 - Procédures de recours 13

1 - Préambule

L'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre et les Villes de Paray Vieille-Poste et de Morangis ont mutualisé leur service Marchés.

Par conséquent, toute la « procédure Marchés Publics » tant en phase passation qu'en phase exécution est gérée par l'EPT : tout courrier portant sur des questions administratives et/ou de procédure est à adresser au Service Marchés Publics à l'EPT.

Chaque entité reste toutefois l'unique instance pour attribuer le marché qui la concerne et assurer l'exécution de son marché.

2 - Objet et étendue de la consultation

2.1 - Objet

La présente consultation concerne :

MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES EQUIPEMENTS EN CUISINES ET DE LA BLANCHISSERIE SUR LE PATRIMOINE BATI DE LA VILLE DE MORANGIS

Lieu(x) d'exécution :

Bâtiments scolaires :

- Ecole Maternelle « Les Acacias » 35 rue de Savigny
- Ecole Maternelle « Les hirondelles » 34 rue des hirondelles
- Ecole Elémentaire Louis MOREAU 4 avenue Charles de Gaulles
- Ecole Elémentaire Edouard HERRIOT 101 avenue de la Cour de France
- Ecole Primaire Nelson Mandela 16 rue de Wissous

Structures Petite Enfance :

- La Crèche Collective et Familiale du Bois des Sables (CCF) Maison de la Petite enfance - Allée Lavoisier
- La Crèche Mandela Pôle Nelson Mandela - 16 rue de Wissous
- Le Jardin des Petits Pas 33 rue des Oiseaux
- Relais Petite Enfance (RPE) 16 rue de Wissous

Autre bâtiment :

- Domaine de Kermenguy- Route de Kermenguy – 22740 Lézardrieux (Côte d'Armor)

2.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

2.3 - Type et forme de contrat

La présente consultation fera l'objet d'un accord-cadre « composite » mono attributaire.

Chaque lot correspond pour partie à un marché ordinaire :

Les prestations relevant de la partie "marché ordinaire" sont les suivantes :

- Maintenance préventive obligatoire programmée annuellement.

et pour partie à un accord-cadre à bons de commande, avec maximum, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, et qui s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande

Lot(s)	Désignation	Montant maximum annuel € H.T.
01	Electroménager - bâtiment communaux sur la ville de Morangis	26 000,00 €
02	Groupe froids et chauds (selfs) bâtiments communaux sur la ville de Morangis	18 000,00 €
03	Hottes - bâtiments communaux sur la ville de Morangis	6 000,00 €
04	Electroménager/groupes froids et chauds sur le domaine de Kermenguy	5 000,00 €
05	Hotte - domaine de Kermenguy	1 000,00 €

Les prestations relevant de la partie "accord-cadre à bons de commande" sont les suivantes :

- Maintenance curative non programmée à prix unitaires.

Le montant total maximum annuel est de 56 000,00 € H.T. soit un montant maximum de 224 000,00 € H.T. pour toute la durée du contrat, pour l'ensemble des lots et pour la partie à bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

2.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 5 Lots dont 2 lots géographiques :

Lot(s)	Désignation
01	Electroménager - bâtiment communaux sur la ville de Morangis
02	Groupe froids et chauds (selfs) bâtiments communaux sur la ville de Morangis
03	Hottes - bâtiments communaux sur la ville de Morangis
04	Electroménager/groupes froids et chauds sur le domaine de Kermenguy
05	Hotte - domaine de Kermenguy

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

2.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
50324200-4	Services de maintenance préventive
50000000-5	Services de réparation et d'entretien
50883000-8	Services de réparation et d'entretien de matériel de restauration
42716000-8	Machines à laver, machines de nettoyage à sec et sèche-linge de blanchisserie

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

3.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3.4 – Clause d'insertion par l'activité économique

- **Pour les lots 1, 2 et 3**

En application des articles L2111-1 à L2112-4 du code de la commande publique et de l'article 16.1 du CCAG-FCS, le marché comporte une clause sociale d'insertion obligatoire.

A ce titre, le titulaire de chacun des lots concernés s'engage à réserver des heures de travail au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi et de lutter contre l'exclusion et le chômage.

L'article 1.5 du CCAP précise quels sont les publics éligibles au dispositif, les différentes modalités de mise en œuvre et de contrôle de son exécution, les pénalités applicables en cas de non-respect de ses obligations par l'entreprise.

Il est prévu un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion mis en œuvre par le PLIE Intercommunal Nord Essonne, porté par Avenir Initiatives.

3.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultationu dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, pour chacun des lots
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à tous les lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, commun à tous les lots
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), spécifique à chaque lot
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE), spécifique à chaque lot
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), spécifique à chaque lot
- L'attestation de visite pour les lots 1,2 et 3
- L'attestation de visite pour les lots 4 et 5

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en oeuvre lors de l'exécution du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chaque lot, complété en totalité	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun à tous les lots	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, commun à tous les lots	Non
Une note méthodologique décrivant, les dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et notamment : • Organisation et qualité des interventions • Les moyens humains dédiés au marché ainsi que les niveaux de qualification des personnels qui interviendront ; • Les délais d'intervention d'urgence et standard que le candidat s'engage à respecter, ainsi que le mode opératoire.	Non
L'attestation de visite	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

La présentation de l'équipe dédiée au marché	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chaque lot, complété en totalité	Non
Le détail quantitatif et estimatif (DQE) pour chaque lot, complété en totalité	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF), complété en totalité, pour chacun des lots	Non
Le catalogue des prix du fournisseur	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est OBLIGATOIRE. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Le lieu d'exécution des prestations objet du présent marché sont :

Lieu(x) d'exécution :

Pour les lots 1, 2 et 3

Bâtiments scolaires :

- Ecole Maternelle « Les Acacias » 35 rue de Savigny
- Ecole Maternelle « Les hirondelles » 34 rue des hirondelles
- Ecole Elémentaire Louis MOREAU 4 avenue Charles de Gaulles
- Ecole Elémentaire Edouard HERRIOT 101 avenue de la Cour de France
- Ecole Primaire Nelson Mandela 16 rue de Wissous

Structures Petite Enfance :

- La Crèche Collective et Familiale du Bois des Sables (CCF) Maison de la Petite enfance - Allée Lavoisier
- La Crèche Mandela Pôle Nelson Mandela - 16 rue de Wissous
- Le Jardin des Petits Pas 33 rue des Oiseaux
- Relais Petite Enfance (RPE) 16 rue de Wissous

Un rendez-vous doit préalablement être obtenu auprès de **M. Xavier MARTINEZ** dont les coordonnées téléphoniques sont **06.77.66.81.60**

Pour les lots 4 et 5 :

- Domaine de Kermenguy- Route de Kermenguy – 22740 Lézardrieux (Côte d'Armor)

Un rendez-vous doit préalablement être obtenu auprès de **M. FLAMEL Pierrick** dont les coordonnées téléphoniques sont **06.71.17.39.93**

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches-publics.info/

Pourquoi créer un compte utilisateur sur le portail AWSolutions ?

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat

⚠ **Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.
Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

EPT GRAND ORLY SEINE BIEVRE
Service commande publique
11 rue Henri FARMAN
BP 748
94398 ORLY Aérogare Cedex

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

Formats de fichiers acceptés : .docx / .rtf./ .pdf / .xlsx ou tableur/ image : PNG/ JPEG/.ppt, .odt, .odp, et documents html.
- ne pas utiliser certains formats zip, notamment les « .rar, », « 7s » ;
- ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe », com, .scr, les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros » ; ActiveX, Applets, scripts, etc…

Le candidat DEVRA OBLIGATOIREMENT remettre les BPU, les DQE et les DPGF de chaque lot EN VERSION EXCEL EXPLOITABLE.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations : Pour chacun des lots, le prix des prestations sera noté sur l'addition des montants du Détail Quantitatif et Estimatif non contractuel et fourni, aux candidats, et de la Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) de la manière suivante : Note du candidat sur 35 = Montant de l'offre la moins disante x 35 Montant de l'offre du candidat noté	35.0
2-Valeur technique (note méthodologique) : 2.1 – Les modalités mise en œuvre pour assurer l'exécution des prestations notamment - organisation et qualité des interventions pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel de l'entreprise et des tiers lors des interventions, pour maintenir les installations en état de fonctionnement., capacité à fournir un équipement de prêt, en cas de dépassement des délais de réparation, moyen technique (outillage, matériel et équipement technique, etc…) 2.2 Moyens humains (les effectifs de l'entreprise ainsi que les effectifs dédiés à l'exécution du marché – la technicité, l'expérience, les qualifications, les formations du personnel, etc…) 2.3 Modalités mises en oeuvre pour les interventions (approvisionnement origine des pièces NF/CEE ou équivalent, délai de livraison des pièces, délai d'interventions d'urgence et standard, véhicules d'intervention, etc…)	55.0 *25.0* *10.0* *20.0*
3 – Performances en matière de protection de l'environnement Méthodologie et utilisation de pièces ou matériels respectueux de l'environnement en lien avec l'exécution du marché : moyens mis en œuvre pour réduire les impacts environnementaux en lien avec la maintenance et la réparation (capacité à proposer des pièces de réparation issus de l'économie circulaire (du réemploi, recyclable, etc…), utilisation de véhicule propre, durabilité des pièces cycle de vie des matériels, etc….	10.0

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours.

S'agissant d'une procédure formalisée, les négociations sont interdites.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://awsolutions.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
78011 VERSAILLES CEDEX

Tél : 01 39 20 54 00
Télécopie : 01 39 20 54 87
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.